

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 3 novembre 2023

La campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) a débuté le 2 novembre à La Réunion

La campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) auprès des collégiens de 5^{ème} a débuté le 2 novembre 2023 à La Réunion. Elle se déroulera sur deux périodes : de novembre à mi-décembre 2023 pour la 1^{ère} dose de vaccin et de mai à juin 2024 pour la 2^{ème} dose.

Avec l'autorisation de leurs parents et munis de leur carnet de santé ou carnet de vaccination, les collégiens de 5^{ème} se feront vacciner gratuitement au sein de l'établissement scolaire par des professionnels de santé.

Ce 3 novembre 2023, Gérard Cotellon, directeur général de l'ARS et Pierre-François Mourier, recteur de région académique ont assisté à une opération de vaccination HPV, organisée au collège Emile Hugot à Saint-Denis. L'occasion d'échanger avec les représentants de la communauté éducative et les professionnels de santé impliqués dans cette campagne nationale inédite.

Organisation de la campagne de vaccination à La Réunion

Suite à l'annonce du Président de la République, de généraliser la vaccination contre les HPV pour tous les élèves de 5^{ème} à la rentrée 2023, une opération de vaccination est lancée dans tous les collèges. A La Réunion, la campagne a débuté le 2 novembre, compte tenu des vacances scolaires.

Pour tous les élèves (filles et garçons) de 5^{ème} âgés de 11 à 14 ans, le schéma vaccinal complet comprendra deux doses, à 6 mois au minimum d'intervalle :

- la 1^{ère} dose sera administrée **du 2 novembre au 15 décembre 2023** ;
- la 2^{ème} dose **en mai et juin 2024**.

Le respect du schéma vaccinal est nécessaire pour que la vaccination contre les HPV soit efficace.

3 centres de vaccination sont mobilisés pour le déploiement de la vaccination dans les collèges :

- secteurs Nord/Est : centre de vaccination du CHU Nord
- secteur Ouest : centre de vaccination du CHOR
- secteur Sud : centre de vaccination CHU Sud.

Déroulement de la vaccination

Dans chaque collège, la vaccination est réalisée par une équipe de professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens...).

Le jour de la vaccination, les élèves ayant une autorisation parentale, devront se munir de leur carnet de santé.

La vaccination ne pourra pas se faire sans présentation du carnet de santé ou du carnet de vaccination même avec l'autorisation parentale signée. Le carnet de santé est indispensable au médecin pour vérifier l'absence de contre-indications à la vaccination et y consigner le numéro d'identification du professionnel de santé vaccinateur, le lieu de vaccination, la date de l'injection réalisée ainsi que le numéro de lot du vaccin.

Après la vaccination, l'élève sera placé sous surveillance des soignants dans des conditions optimales de sécurisation médicale pendant un quart d'heure.

La vaccination contre les HPV proposée au sein des collèges est prise en charge par l'Assurance maladie. Il n'y a aucun reste à charge pour les parents.

Les parents peuvent également faire vacciner leur adolescent en ville, chez le professionnel de santé de leur choix (médecin traitant, sage-femme...): le vaccin est alors pris en charge à 65 % par l'Assurance maladie et le reste est généralement remboursé par les complémentaires (mutuelle...).

Vacciner son enfant aujourd'hui contre les HPV, c'est lui offrir une protection contre des cancers à l'âge adulte

8 personnes sur 10 sont concernées par les infections par les papillomavirus humains à un moment de leur vie. Si la majorité des infections disparaissent en quelques mois, certaines peuvent évoluer en verrues génitales (condylomes) ou en lésions précancéreuses et cancers.

L'Institut National du Cancer (INCa) estime que les HPV sont responsables de 6 400 cas de cancers par an en France : cancers du col de l'utérus, du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et de la sphère ORL.

Dans 60 % des cas, l'infection a lieu au début de la vie sexuelle. La protection conférée par la vaccination est maximale quand elle est faite avant l'entrée dans la vie sexuelle.

90 % des infections HPV à l'origine de cancers pourraient être évitées grâce à la vaccination.

La vaccination est actuellement recommandée pour tous les adolescents de 11 à 14 ans, avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans.

Plus d'informations sur la vaccination contre les HPV sur :

[le site de l'ARS La Réunion](#)

[le site de l'Inca](#)